

### B.5.3 ACTION DE SANTE PUBLIQUE

1

B5

# MISE EN ŒUVRE SUR LE DEPARTEMENT D'UN SYSTEME DE COLLECTE ET D'ELIMINATION DES DECHETS DE SOINS A RISQUE INFECTIEUX



piquants – coupants – tranchants à l'usage des particuliers  
et médecins généralistes libéraux

#### NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

Favoriser la collecte et l'élimination en toute sécurité des déchets d'activité de soin à risque infectieux piquants-coupants-tranchants dans un souci de cohérence de Santé Publique et de protection environnementale.

#### BÉNÉFICIAIRES

Particuliers et médecins généralistes libéraux considérés comme producteurs diffus de déchets d'activité de soins à risque infectieux piquants-coupants-tranchants, non inscrits dans une filière (production inférieure à 5 kg par mois).

#### TAUX D'INTERVENTION - CUMUL MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

##### Modalités d'attribution

Convention entre le Département et les établissements de santé et laboratoires volontaires déjà inscrits dans une filière d'élimination. Le Département prend à sa charge le coût des collecteurs fournis aux particuliers et médecins généralistes et le coût de l'élimination de l'ensemble de ces collecteurs regroupés par le site partenaire.

#### CRITERES UTILISES DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Cette action s'inscrit dans le cadre des politiques nouvelles :

- action participant à la protection de l'environnement,
- action participant à la Santé Publique,
- actions de sensibilisation et d'aide aux producteurs diffus de déchets piquants-tranchants-coupants.

Mise en place d'un système de collecte simple et gratuit pour les particuliers et médecins généralistes libéraux.

#### DIRECTION DE REFERENCE

Pôle solidarités / Santé  
publique - Direction de  
l'Observatoire des Données  
Sociales

### B.5.3 ACTION DE SANTE PUBLIQUE

B5

1

#### MISE EN OEUVRE SUR LE DEPARTEMENT D'UN SYSTEME DE COLLECTE ET D'ELIMINATION DES DECHETS DE SOINS A RISQUE INFECTIEUX PIQUANTS – COUPANTS – TRANCHANTS A L'USAGE DES PARTICULIERS ET MEDECINS GENERALISTES LIBERAUX

Dispositif mis en place en partenariat avec les établissements de santé et laboratoires d'analyse et biologie médicale, du Département sur la base du volontariat.

#### PROCEDURE

L'établissement de santé et/ou le laboratoire d'analyse partenaire fournit le collecteur vide au particulier, prend en charge le collecteur plein du particulier et se charge du transport et de l'élimination du collecteur dans le cadre de sa filière déjà existante.